

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<u>Extrait du Registre des Délibérations</u> Conseil Communautaire, Séance du : 22 septembre 2022	L'an Deux Mille Vingt-Deux, le 22 septembre à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 16 septembre 2022, s'est réuni en séance publique ordinaire A l'Amphithéâtre du Pôle Développement territorial de Fumel, sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président
--	---

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, AMBROISE Philippe, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BIHOUE Yann, BILLOUX Bruno, BONNET Jean-François, BOUCHER RÉZÉ Séverine, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, DELPY Jean-Luc, GARGOWITSCH Sophie, LABROUE Cédric, LAFON Nadine, LARIVIÈRE Yvette, LE CORRE José, MÉLO Baptiste, MOULY Jean-Pierre, MUCHA Jean-Luc, PAILLAS Lionel, PICCOLI Jacques, POUCHOU Marie-Thérèse, QUEYREL Jean-Marie, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, STARCK Josiane, TALET Marie-Louise, THÉLIOL Jean-Jacques, TORO Viviane, VIDAL Aline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Madame, Messieurs :

ALBASI Maxime, ARANDA Francis, GUÉRIN Gilbert, PINSOLLES Sophie, VIGNEAU Céline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :

Néant.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Monsieur BABIEL Jean-Pierre procuration à Monsieur BIHOUE Yann,
Monsieur BORIE Daniel procuration à Madame TORO Viviane,
Madame CONGÉ Marie-Yvonne procuration à Monsieur DELPY Jean-Luc,
Madame GIRAUD Béatrice procuration à Madame POUCHOU Marie-Thérèse,
Monsieur GRASSET Éric procuration à Madame LAFON Nadine,
Madame GRIFFEILLE Martine procuration à Monsieur THÉLIOL Jean-Jacques,
Madame LAFOZ Michèle procuration à Monsieur BROUILLET Jean-Jacques,
Madame SICOT Maryse procuration à Madame TALET Marie-Louise,
Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur MÉLO Baptiste.

Secrétaire de Séance : Madame GARGOWITSCH Sophie	Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 36 Pouvoir(s) : 9 Votants : 45
---	--

N°2022D-86-DTE : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT MIXTE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA VALLÉE DU LOT (SMAVLOT) POUR LE PROGRAMME ACTION COLLECTIVE DE PROXIMITÉ (ACP) 2023-2025

Madame Marie-Lou TALET, Vice-présidente chargée du Développement Economique - Aménagement du Territoire, rappelle que dans le cadre de sa mission Développement Local, le Pays de la Vallée du

AR Prefecture

047-200068930-20220922-2022D_86_DTE-DE
Reçu le 29/09/2022
Publié le 29/09/2022

Lot (SMAVLot), propose de poursuivre l'action FISAC de soutien aux projets d'investissements des commerçants, artisans et activités de services qui s'achèvent, en s'engageant dans l'appel à projet « Action Collective de Proximité » de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Elle explique que le SMAVLot 47 sollicite les EPCI pour désigner la composition du Comité de suivi et d'instruction des dossiers aides individuelles dans le cadre de ce programme ACP sur la période 2023-2025.

Conformément aux statuts et au règlement intérieur du SMAVLot 47, la Communauté de Communes doit délibérer pour être représentée :

- Au sein du Comité ACP :
- o 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Vu la délibération n°2022D-85-DTE en date du 22 septembre 2022, relative à l'engagement de Fumel Vallée du Lot à l'opération « Action Collective de Proximité » (ACP) 2023-2025 porté par le Syndicat Mixte de l'aménagement de la Vallée du Lot ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

1°) - Désigne, pour représenter Fumel Vallée du Lot au sein du Comité ACP du SMAVLOT 47 :

- Délégué titulaire : Madame TALET Marie-Louise ;
- Délégué suppléant : Madame LAFOZ Michèle ;

2°) - Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 22 septembre 2022



Le Président,

Didier CAMINADE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 29 septembre 2022

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 29 septembre 2022
